La FHP-MCO, syndicat des cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) de la Fédération de l'hospitalisation privée, dénonce avec la plus extrême vigueur le **projet du gouvernement** de **bai sser en 2013 les tarifs de s cliniques** et **hôpitaux privés** . Une telle mesure aura it un impact grave et contre-productif sur l'emploi e t les investissements. Elle est assurée d'étouffer éco nomiquement encore un peu plus des établissements aujourd'hui en grande difficulté.

« Nos tarifs n'ont pas augmenté depuis trois ans. Nos charges n'arrêtent pas de croître, nous subissons la hausse de l'inflation. Et maintenant l e ministère de la Santé nous annonceune baisse de nos tarifs de 0,57% en 2013 ? Alors que les dépenses de l'hôpital ont dérapé l'an dernier, nous avons été vertueux, notr e enveloppe a cru dans une moindre mesure que le volume prévisi onnel (2,4%). Et c'est comme cela que l'on voudrait nous récompenser ? En nous mettant la tête sous l'eau ? », s'in digne Lamine Gharbi, président de la FHP-MCO, qui regroupe quelque 600 établissements.

La FHP-MCO rappelle qu'en 2012, sur un volume prévisionnel commun de 2,4%, le secteur privé a réalisé une sous-exécution de 97 millions d'euros, lorsque le public a dérapé de 400 à 500 millions d'euros.

De plus, la FHP-MCO exprime sa vive inquiétude, après les propos du ministre de l'Economie, Pierre Moscovici, qui a assuré que les avantages que les cliniques pourraient tirer du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) seront compensées par une baisse supplémentaire de leurs tarifs en 2013.

Des efforts de productivité sans précédent

La FHP-MCO s'étonne de voir que l'hôpital public bénéficiera d'une hausse de 2,95% de sa dotation au titre des MIGAC (missions d'intérêt général et d'aides à la contractualisation), une enveloppe de 8,5 milliards d'euros, dont les cliniques ne touchent que 1,1%.

« On va compromettre ainsi des ressources nécessaires pour couvrir des prises en charge des patients (tarif GHS) au profit de ressources par définition non pérennes (les aides à la contractualisation) couvrant des opérations ponctuelles et souvent pas justifiables et pas justifiées .
D'autant que, nous le savons, ces aides servent à boucher en fin d'année les déficits des hôpitaux
»
, note Thierry Béchu
, délégué général de la FHP-MCO
.

La FHP-MCO rappelle que 35% des cliniques et hôpitaux privés, qui font travailler 200.000 salariés et médecins libéraux, sont en déficit. La plupart des établissements ont freiné
leurs investissements et les salaires des personnels
conventionnels sont
pratiquement gelé
s
depuis quatre ans.

« Ces nouvelles mesures vont impacter défavorablement l'investissement et l'emploi, ce qui est totalement improductif par rapport aux vœux du président de la République en faveur de la lutte contre le chômage », prévient Lamine Gharbi.

La FHP-MCO rappelle que le secteur a réalisé des efforts de productivité sans précédent - 12% sur les trois dernières années - pour parvenir à survivre, alors que leurs charges augmentaient.

Cet effort de restructuration forcée, sous la contrainte des distorsions graves du financement du système de santé, a eu un impact considérable. En 20 ans, le nombre de cliniques MCO a chuté de 44% en 20 ans en France, passant de 1.014 établissements à 580 aujourd'hui.

Depuis 2000, ce sont 100 cliniques qui ont mis la clé sous la porte. Le secteur hospitalier privé est gravement impacté par les distorsions de financement du système de santé, avec des tarifs de remboursement Sécu inférieurs de 22% à ceux des hôpitaux publics.

Une déclaration de guerre au privé

« Ce gouvernement veut-il la mort de l'hospitalisation privée ? Après les attaques sans précédent contre les médecins libéraux, l'accumulation de décisions politiques brutales, comme la fermeture autoritaire en cinq jours d'une clinique à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), et la volonté d'étatisation rampante constatée sur le terrain via l'éviction des opérateurs privés par le jeu des autorisations d'activité, comme à Limoges, nous sommes en droit de nous interroger », affirme Lamine Gharbi.

La FHP-MCO dénonce une accumulation de signaux inquiétants qui s'apparentent à une véritable déclaration de guerre
à l'ensemble du secteur.

« Nous constatons jour après jour la mise en œuvre d'une politique 'hospitalo-centrée' dogmatique, archaïque et contre-productive, qui relève surtout d'une hostilité idéologique
à l'encontre du secteur privé
. Nous ne resterons pas sans réagir car, au-delà de notre secteur d'excellence, nous entendons défendre la liberté de choix des patients que ce gouvernement voudrait
restreindre
»
, conclut le président de la FHP-MCO.

A propos de la FHP-MCO

La FHP-MCO regroupe 580 cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) participant aux missions du service public de la santé. Acteur incontournable du paysage sanitaire français, l'hospitalisation privée MCO représente 27% de l'offre de soins nationale et 36% des hosp
italisations. Les cliniques et hôpitaux privés
accueillent chaque année 8,5 millions de patients pour une capacité de 66.000 lits et places, dont 2,2 millions de passages par an da
ns 132 services d'urgence
. Le secteur privé MCO est le leader nat
ional en chirurgie (54
% des actes réalisés) et le second en médecine (25% des séjours médicaux) et obstétrique (27% des naissances). Il réalise également 67% de la chirurgie ambulatoire, 32% des séances de chimiothérapie, 34% de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. Environ 150.000 salariés (infirmières, sages-femmes, aides soignants et hôteliers) y travaillent, ainsi que 41.000 praticiens libéraux et salariés.